

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 - Tél. 21-37-18 - 21-61-08 - FAX (228) 21-61-07 - LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 60 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste :					
Togo, France et autres pays d'expression française				150 frs	
Etranger : Port en sus					
Les numéros spéciaux				200 frs	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL. : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,
ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

1993

12 juil. — Décret n° 93-81/PR portant convocation du corps électoral en vue de l'Election Présidentielle. ... 1

14 juil. — Décret n° 93-82/PR fixant la date d'ouverture et de la clôture de la campagne électorale en vue de l'Election Présidentielle. 2

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Récépissés de déclaration d'associations et de partis politiques 2

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES
ET DECISIONS

DECRETS

DECRET N° 93-081/PR du 12 juillet 1993 portant convocation du Corps Electoral en vue de l'Election Présidentielle.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution du 14 octobre 1992, notamment en son article 152 ;

Vu la loi n° 92-03 du 08 juillet 1992 portant code électoral, notamment en ses articles 45 et 141 ;

Vu l'ordonnance n° 93-02 du 16 avril 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du code électoral ;

Vu l'accord paraphé à Ouagadougou et signé à Lomé le 11 juillet 1993

Sur le rapport conjoint du ministre de l'administration territoriale et de la sécurité et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'administration territoriale et de la sécurité chargé des consultations électorales ;

Le conseil des ministres entendu,

D E C R E T E :

Article premier — Le corps électoral est convoqué le mercredi 25 août 1993 en vue du premier tour de scrutin de l'élection présidentielle.

Au cas où aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, un second tour de scrutin aura lieu le mercredi 08 septembre 1993.

Seuls se présenteront au deuxième tour, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour.

Art. 2 — Les bureaux de vote ouverts à 6 heures 30, fermeront à 18 heures sur toute l'étendue du territoire national.

Art. 3 — Le ministre de l'administration territoriale et de la sécurité et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'administration territoriale et de la sécurité chargé des consultations électorales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au **Journal officiel** de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 12 Juillet 1993

Général Gnassingbé EYADEMA

Le Premier Ministre

Kokou Joseph KOFFIGOH

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

Le Secrétaire d'Etat chargé
des Consultations Electorales
Boukari TABIOU.

DECRET N° 93-082/PR du 14 juillet 1993 fixant la date d'ouverture et de clôture de la Campagne Electorale en vue de l'Election Présidentielle.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution du 14 octobre 1992, notamment en son article 152 ;

Vu la loi n° 92-03 du 08 juillet 1992 portant code électoral ;

Vu l'ordonnance n° 93-02 du 16 avril 1993 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 92-03 du 08 juillet 1992 portant code électoral ;

Vu l'accord paraphé à Ouagadougou et signé à Lomé le 11 juillet 1993 ;

Vu le décret n° 93-081 du 12 juillet 1993 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection présidentielle ;

Sur rapport conjoint du ministre de l'administration territoriale et de sécurité et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'administration territoriale et de la sécurité chargé des consultations électorales ;

Le conseil des ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article premier — La date d'ouverture de la campagne électorale en vue du premier tour de scrutin de l'élection présidentielle est fixée au lundi 09 août 1993 à zéro heure.

Art. 2 — La campagne électorale prend fin le lundi 23 août 1993 à minuit.

Art. 3 — Le ministre de l'administration territoriale et de la sécurité et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'administration territoriale et de la sécurité chargé des consultations électorales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au **Journal officiel** de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 14 Juillet 1993

Général Gnassingbé EYADEMA

Le Premier Ministre

Kokou Joseph KOFFIGOH

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

Le Secrétaire d'Etat auprès
du Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité

chargé des Consultations Electorales
Boukari TABIOU.

P A R T I E N O N O F F I C I E L L E

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS
ET DE PARTIS POLITIQUES

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 88/MATS-SG-APA-PC du 04-05-93

Titre de l'association : EGLISE DE L'ASCENSION
DU CHRIST.

Siège : B. P. 62 170 à Bè - Lomé.

Buts : L'Association a pour but :

— Enseigner l'importance d'une vie Chrétienne victorieuse de tous les jours en ayant pour règle de conduite les saintes Ecritures.

Pièces jointes

— Statuts

— Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 04 Mai 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 114/MATS-SG-APA-PC du 13-04-93

Titre de l'association : EGLISE DES SAINTS DE DIEU

Siège : Lomé, 3, Rue des Briquetiers - Bassadji.

Buts : Eglise des Saints de Dieu a pour but :

- Annoncer les secrets de l'évangile aux fidèles.
- Assurer l'édification spirituelle des fidèles dans le sens.
- Venir en aide aux fidèles.
- Contribuer par tous moyens légaux à l'instauration de la paix et la bonne entente entre les hommes.

Pièces jointes

- Statuts
- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 13 Mai 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 105/MATS-SG-APA-PC du 10-05-93

Titre de l'association : JEUNESSE PIONNIERE RURALE (J.P.R.).

Siège : Lomé.

Buts : L'Association a pour but :

- d'informer et former ses membres et le public, en particulier la jeunesse sur la politique de développement rural au Togo ;
- de promouvoir le développement dans le pays ;
- d'aider la jeunesse rurale à se prendre en charge grâce à un programme adapté ;
- d'œuvrer à la formation et à l'installation des jeunes sans emploi ;
- d'apporter une assistance aux groupements et aux coopératives.

Pièces jointes

- Statuts
- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 10 Mai 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 1428/MATS-SG-APA-AP du 09 octobre 1992

TITRE DE L'ASSOCIATION : Association Togolaise pour la Promotion Humaine (A.T.P.H.)

SIEGE : Kévé chef lieu de la préfecture de l'Avé

BUTS : L'Association a pour but :

- L'organisation socio-économique des ressources humaines par l'éducation et la formation économique permanente ayant pour effet de leur assurer le bien-être social culturel et économique.

P. J.

- Statuts
- Liste des Membres du Bureau directeur

Lomé, le 09 octobre 1992

Le Ministre de L'Administration
territoriale et de la Sécurité
Messan Agbéyomé KODJO

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 086/MATS-SG-APA-PC du 4-3-93

Titre de l'association : CERCLE DES AMIS (C.A.M.I.S.).

Siège : B. P. 12 164 Lomé - Nyékonakpoè.

Buts : L'association a pour but :

- de promouvoir et de revaloriser la Culture Africaine en général et Togolaise en particulier à travers des représentations des pièces de théâtre, des poésies, le cinéma ou tout autre genre de littérature,
- de mieux faire connaître nos écrivains et par ce même biais notre folklore,
- de divulguer par l'intermédiaire des médias et des cassettes vidéo cet instrument pédagogique, instructif et culturel,
- de favoriser les échanges culturelles entre ses membres et d'autres associations du Togo ou d'ailleurs,
- d'entretenir et de développer l'esprit d'entente et d'entraide entre ses membres,
- et d'organiser avec l'aide des personnes physiques ou morales des activités culturelles et sportives,
- l'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique.

P. J. — Statuts

- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 04 Mars 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 1412/MATS-SG-APA-PC du 8 octobre 1992

Titre de l'Association : ASSOCIATION TOGOLAISE
POUR L'EDUCATION ET L'ENCADREMENT DES
JEUNES FILLES DEFAVORISEES (A. T. E. J. F. D.)

Siège : Lomé

Buts : L'Association a pour but :

- Promouvoir et de réaliser des monographies des milieux de vie des jeunes filles et de mener des études visant à approfondir la connaissance des conditions de vie de ces dernières.
- Sensibiliser l'opinion togolaise sur le phénomène des jeunes filles défavorisées au milieu urbain.
- Favoriser chez ces Jeunes Filles la prise de conscience des dangers socio-sanitaires inhérents à leurs conditions de vie.
- Initier les actions socio-économiques et culturelles en faveur des Jeunes Filles défavorisées en milieux ruraux dans le but de réduire l'exode rural des individus concernés
- Mobiliser des ressources Humaines, matérielles et financières nationales nécessaires à la protection et à la promotion des filles défavorisées sur l'éducation de la jeunesse féminine togolaise.

PJ :

- Statuts
- Liste des Membres du Bureau directeur

Lomé, le 8 octobre 1992
Le Ministre de l'Administration
Territoriale et de la Sécurité

Messan Agbéyomé KODJO

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 1594/MATS-SG-APA-AP du 12-11-92

Titre de l'Association : « ASSOCIATION TOGOLAISE D'ASSISTANCE ET D'ENTRAIDE AUX JEUNES » (A.T.A.E.J.).

Siège : Lomé.

Buts : L'Association Togolaise d'Assistance et d'Entraide aux Jeunes (A.T.E.J.) a pour but :

- lutter contre l'exode rural ;
- lutter contre la paupérisation des populations rurales ;
- assister les jeunes ruraux dans les techniques de mise en valeur des terres ;
- développer chez eux l'esprit de travail communautaire et la vie fraternelle ;
- lutter contre l'analphabétisme et la malnutrition ainsi que tous les maux qui s'en suivent ;
- amener les populations rurales à associer l'élevage à l'agriculture et développer si possible la pisciculture.

Pièces jointes

- Statuts
- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 12 Novembre 1992

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité

Messan Agbéyomé KODJO

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN PARTI POLITIQUE
N° 014/MATS-SG-APA-AP du 18-03-1993

Dénomination du Parti : PARTI POUR L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT (P.E.D.)

Siège Social : LOME

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

TITRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET ADRESSE COMPLETE
Président	BAKPA Essohana	Gestionnaire Lomé
1er Vice-Président	WOTHOU Atsou	Etudiant Totsi
2e Vice-Président	BAH Traoré Djoumay	Commerçante Tokoin
Secrétaire Général	ASSIMA Gnoukouya	Professeur Sirka
Secrétaire général adjoint	DJAFOUTE Faikandin	Commerçante Lomé
Trésorier général	ASSAYE Tchappo Kodjo	Informaticien Lomé
Trésorier général adjoint	WOEDE Nao	Conducteur Lomé

Lomé, le 18 mars 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN PARTI POLITIQUE
N° 329/MATS-SG-APA-AP du 1er Juillet 1993

Dénomination du Parti : MOUVEMENT POPULAIRE POUR LE RENOUVEAU.

Siège : B. P. 13 621 — TEL. : 22-18-81 Lomé.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Titre	Nom et prénoms	Profession et adresse
Président	ZOSSOU Yao	Economiste Gestionnaire - Lomé
Secrétaire Général	AGBAN Badjadoutom	Etudiant - Lomé
Trésorier Général	ATTAWUIA Ama	Employée d'Hôtel - Lomé
Commissaire aux Affaires Politiques Chargé de la Sécurité Publique	YEHOUESSI Adjaho	Chef Mécanicien - Lomé
Commissaire à l'Organisation Chargé de la Jeunesse et des Affaires Sportives	GNANKISSA Hodo	Maître Menuisier - Lomé
Commissaire à l'Information Chargé de la Presse et de la Propagande	WEGA Komla	Etudiant - Lomé
Commissaire aux Affaires Féminines et Associatives	AZALEDZI Nénonéné	Dactylographe - Lomé

Lomé, le 1er Juillet 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 333/MATS-SG-APA-PC du 02-07-93

Titre de l'Association : COMITE D'ACTION POUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE (C.A.P.A.).

Siège : Lomé.

Buts : L'Association a pour but :

- recenser les problèmes des agriculteurs
- sensibiliser les membres du (C.A.P.A.) sur la portée des problèmes des agriculteurs togolais
- sensibiliser ceux-ci sur leurs droits et obligations
- organiser la masse paysanne pour qu'elle prenne conscience de son importance dans la société et dans l'économie nationale
- organiser les ventes des produits agricoles par le biais de coopératives afin que ces produits soient vendus à leur juste valeur
- harmoniser le paysan et son environnement
- développer chez l'homme rural le sens du

respect de l'environnement (animal, végétal, voire humain) et faire profiter à l'homme les avantages d'un environnement sain.

Pièces jointes

- Statuts
- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 02 Juillet 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN PARTI POLITIQUE

N° 1352/MATS-SG-APA-AP du 22 Septembre 1992

Dénomination du Parti : UNION POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES SOCIAL (U.D.P.S.).**Siège Social :** Lomé — B. P. 80 832 — TEL. : 22- 03-00.**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DIRECTEUR**

Titre	Nom et prénoms	Profession et adresse
Président	KPADE K. Gbékandé	Fonctionnaire Tokoin Aéroport - B. P. 80 832 - Lomé
Vice-Président	KPEMISSI Amana Eyana	Professeur au Lycée Sotouboua-Ville
Secrétaire Général	KODJO G. Garba	Juriste sans emploi B. P. 80 832 - Lomé
Secrétaire Général Adjoint	KARKA Kpouso	Informaticien B. P. 1887 - Tokoin Lycée
Trésorier Général	BADJASSEM M. Badéra	Inspecteur des Impôts B. P. 8482 - Lomé
Trésorier Général Adjoint	MAOUIGNON K. Soudéwou	Economiste B. P. 60 530 - Lomé
Chargé aux Affaires Politiques Porte Parole du Parti	DOGO N. Essodomna	Sociologue à la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat B. P. 8825 - Lomé
Chargé aux Affaires Extérieures	TAMEGNON S. Nohouégnon	Attaché Commercial SANECOM N'Kafu
chargé à l'organ. et à la sécurité Publique	DALI K. Dassimsoué	Géographe Urbaniste S/C B P 61622 Agoényivé Lomé
chargé à l'Emploi et au travail	NASSOMA Layé	Instituteur S/c B. P. 80832 Lomé
chargé à l'Environ. et à la sécurité Alimentaire	ALASSANI A. Dédji	Agent Commercial S/C BP. 80832 Lomé
chargé à l'Information, à la Mobili. et à la Press. Charg. des Adhésions	TADETI K. Kuma	Instituteur S/C BP. 1182 Kpalimé
Chargée aux Aff. Fémi. et à la Solidarité Nationale	TCHANGO B. K. Igaïlos	Inspection d'Etat BP. 288 Séminaire Lomé
Chargé à la Jeunesse et aux Affaires Culturelles	SOLITOKÉ Pehèslé	Sociologue BP. 80832 Lomé
Conseiller aux Aff. Juridi.	WAGUENA F. Madakome	Juriste sans Emploi Sotouboua — Ville
Conseiller aux Aff. Politiques	TEGBETI B. Ahim	Commis des recettes Togopharma BP. 8073 Tél : 21-39-80 Tokoin Séminaire
Conseiller aux Aff. Socio- Economiques	EKOYASSO M. Lébilaké	Contrôleur Interne Togopharma BP. 8073 Djidjolé Lomé

Lomé, le 22 Septembre 1992

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité**Messan Agbéyomé KODJO**

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN PARTI POLITIQUE
N° 008/MATS-SG-APA-AP du 18-03-1993

Dénomination du Parti : MOUVEMENT DES REPUBLICAINS CENTRISTES (M.R.C.)

Siège Social : Lomé

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

TITRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET ADRESSE COMPLETE
Président	BOKO Banadou	Economiste des Transports Tokoin Gbadago
Secrétaire Général et Porte Parole	KABOUA Essokoyo	Agronome Tokoin Soted
Secrétaire Général adjoint Chargé des Relations Extérieures	MADJAGOU Hodabalo	Juriste d'Affaires Tokoin Tamè
Trésorier Général	TAKOU-AYAOH Mangamana	Gestionnaire Tokoin Gbonvié
Trésorier Général adjoint	TAMEGNON Mawuena	Agent Commercial Quartier des Etoiles
Délégué aux Affaires Politiques	GARBA Magaji	Etudiant Adéwi
Délégué à l'Organisation	ADATSOM Yawo Komla	Hôtelier Ablogamé
Déléguée aux Affaires Féminines	DOTSE Akpéné	Couturière GBOSSIME
Déléguée adjointe aux Affai- res Féminines	SAKOR Abiba	Etudiante Adéwi
Délégué à la Communication	SONOU Kokou Sossou	Agent Commercial Agbalépédogan
Délégué à la Jeunesse	EVISSOU Komi Ignéza	Photographe Laborentin N'tifafakomé (super Tako)
Délégué chargé des sections Locales	ZEWU Benjamin	Agent Administratif N'tifafakomé (super Tako)
Délégué chargé de Lomé Commune	APETOGBO Komi	Barman Bè

Lomé, le 18 mars 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN PARTI POLITIQUE
N° 46/MATS-SG-APA-AP du 13-04-1993

Dénomination du Parti : PARTI POUR LA RECONCILIATION ET DE PROGRES (P.R.P.)

Siège Social : Lomé

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

TITRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET ADRESSE
Président	AWILI Diyin-Dema	Médecin Lomé
Secrétaire Général	Mawu Kwami Agbessi	Juriste Lomé
Secrétaire général adjoint	BIGAMBOU Komi	Juriste Lomé
Trésorier général	ATADE-NANGUIT Bagué	Technicien de commerce Lomé
Trésorier général adjoint	AOUSSI Balababaté	Agent d'Etat-civil Lomé
Déléguée aux aff. féminines	BAKATE Lona	Etudiante Lomé
Délégué chargé du travail et de l'emploi	BOUHEWA K. Massamesso	Inspecteur des O.P.T.T. Lomé
Délégué chargé de l'Education de la Cult. et de la Chef.	BASSABI Nouhoum M.	Géographe Lomé
Délégué chargé des relations extérieures	ANDOU Issa	Etudiant Lomé
Délégué chargé de la Jeunesse des Sports et des Loisirs	EKPE Koffi	Etudiant Lomé
Président du groupe Parlem.	KAGNAYA Bassi	Enseignant Lomé
Porte-Parole du Parti Chargé de la Presse, Comm. et Propa.	DAOU Walla H.	Ingénieur Economiste Lomé
Coord. des Synd. et Ass. Af. fil. au Parti	ADANSOU Koffi	Electricien Lomé

Lomé, le 13 Avril 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité
Combévi Georges AGBODJAN